

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 3 février 2014 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, Lynn Visentin, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19H à 19H30.

3) PROCÈS-VERBAUX

#14-02-2014

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 13 janvier 2014 soit accepté avec amendement à la résolution #04-01-2014..

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#15-02-2014

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#16-02-2014

IL EST RÉSOLU QUE la liste #02-2014 des factures à payer totalisant un montant de 125 779,00\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Loque-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #15-02-2014, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de janvier.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Un bref rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité exécutif.

(6.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Kealey qu'à une séance ultérieure du conseil un règlement d'emprunt portant sur la normalisation des chemins de la Rives et la baie des Canards sera considéré.

(6.1.3) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling qu'à une séance ultérieure du conseil une révision du règlement #006-2013 portant sur l'établissement du service d'incendie sera considéré.

(6.1.4) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling qu'à une séance ultérieure du conseil le règlement portant sur l'instauration d'un programme de prévention d'incendie sera considéré.

(6.1.5) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Lynn Visentin qu'à une séance ultérieure du conseil le règlement portant sur les responsabilités de la directrice générale sera considéré.

(6.1.6) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 001-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 001-2013 PORTANT SUR LES PROCÉDURES DE CONSEIL

#17-02-2014

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg et **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Logue-Wakeling que la municipalité de Low adopte le règlement #001-2014 modifiant le règlement #001-2013 portant sur les procédures du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT #001-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 001-2013 PORTANT SUR LES PROCÉDURES DE CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du *Code Municipal* permet aux municipalités d'abroger et de modifier les règlements portant sur « *la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil* »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de modifier le règlement #001-2013 concernant les règles d'Ordre et de procédures de conseil;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 13 janvier 2014, à l'effet que le présent projet de modification au règlement #001-2013 serait présenté pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins de droits.

ARTICLE 2 : L'article 7.1.C du règlement #001-2013 confirmant la tenue d'une période de question au début de la session soit éliminé et remplacé par une période consacrée aux affaires découlant.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur après toutes les dispositions prévues par la loi auront été respectées.

(6.1.7) CONSEILLER JURIDIQUE

#18-02-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil retienne monsieur Nerio de Candido, avocat, à titre de conseiller juridique pour l'année 2014.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.8) SESSIONS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 145 du Code Municipal permet au conseil de choisir le lieu de la tenue des séances régulière et spéciale du conseil;

CONSIDÉRANT que le règlement #001-2014 portant sur les Procédures de conseil confirme que les séances du conseil sont tenues à la salle Héritage au 4C chemin d'Amour, Low, QC J0X 2C0 ;

#19-02-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil signe une entente avec l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill (ALVBL), propriétaire de la salle Héritage, pour la location de ladite salle pour les réunions régulières et spéciales du conseil au prix de 4 848 \$ pour l'année 2014; que 50% du montant soit versé en juillet 2014 et la balance en décembre 2014; et qu'un montant de 1 800 \$ soit également versé à l'association pour le Centre du Jour en deux versements.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) PERCEPTION DES TAXES

CONSIDÉRANT le nombre de compte de taxes impayés;

#20-02-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil accorde un mandat au conseiller juridique, Nerio de Candido pour la perception de taxes demeurant impayés depuis avant décembre 2013.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.10) VENTES POUR TAXES IMPAYÉS

CONSIDÉRANT l'article 1013 du Code Municipal permettant au secrétaire-trésorier de prélever « avec dépens, au moyen de la saisie et de la vente de tous biens meubles et effets de telle personne »;

#21-02-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la vente pour taxes impayés des propriétés #4281-01-8167 et #4177-40-3061.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité de la Sécurité public

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.5.2) CPTAQ

CONSIDÉRANT que la demande actuelle est précédée par une demande d'autorisation pour un droit de passage en 1995;

CONSIDÉRANT que la demande originale de 1995 #227 394 a été approuvée par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le demandeur juge nécessaire de compléter le droit de passage;

CONSIDÉRANT que le demandeur fera arpenter ledit droit de passage une fois terminé;

CONSIDÉRANT que ce droit de passage est seul accès pour accéder à la propriété du demandeur;

#22-02-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil appui la demande du propriétaire #4982-01-0647 pour l'autorisation du droit de passage.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

(8) AJOURNEMENT

#23-02-2014

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h45.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »